



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Exportations par les productions végétales

**Table de référence pour le calcul de l'item Bilan azoté
de la Haute Valeur Environnementale**

Table des matières

Suivi des modifications des tables	1
1. Grandes cultures	2
2. Fourrages et cultures fourragères	3
3. Cultures porte-graines, teneurs en azote par unité de récolte	4
4. Légumes	4
5. Fruits	6
6. Arbres fruitiers et vignes	7

Suivi des modifications des tables

Date	Modification apportée
17/10/2022	Version initiale
02/01/2023	Correction des notes sous le tableau « Vignes ».
19/01/2023	Correction des références des arbres fruitiers, en intégrant les besoins en azote de la partie pérenne de l'arbre, selon le type d'arbre et son âge. Correction des références des petits fruits rouges.
31/03/2023	Suppression des références « Vignes » (point 7) et utilisation des références « Raisin » dans Arbres fruitiers pour l'ensemble des vignes. Correction des références de l'ail, de la betterave maraichère et de la citrouille dans Légumes de plein champ.
13/04/2023	Correction de la référence betterave sucrière / culture industrielle.
20/03/2024	Suppression de la mention « de plein champ » dans légumes. Ajout d'une référence Ananas dans fruits.

Cette table a vocation à être enrichie de nouvelles références. Le Bureau Qualité est preneur de toute documentation qui permettrait de la compléter (bq.certification.dgpe@agriculture.gouv.fr).